



CONVENTION-CADRE SUR  
LES  
CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES

Distr.  
GENERALE

FCCC/AG13/1995/2  
30 novembre 1995

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

GROUPE SPECIAL SUR L'ARTICLE 13  
Première session  
Genève, 30 et 31 octobre 1995

RAPPORT DU GROUPE SPECIAL SUR L'ARTICLE 13 SUR LES TRAVAUX  
DE SA PREMIERE SESSION, TENUE A GENEVE  
LES 30 ET 31 OCTOBRE 1995

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour) . . . . .	1 - 5	2
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour) . . . . .	6 - 10	2
A. Adoption de l'ordre du jour . . . . .	6	2
B. Organisation des travaux de la session . . . . .	7 - 8	3
C. Participation . . . . .	9	3
D. Documentation . . . . .	10	3
III. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU, A L'EXCEPTION DU PRESIDENT (Point 3 de l'ordre du jour) . . . . .	11	3
IV. PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA SESSION (Point 4 de l'ordre du jour) . . . . .	12 - 14	4
V. TRAVAUX FUTURS DU GROUPE SPECIAL SUR L'ARTICLE 13 (Point 5 de l'ordre du jour) . . . . .	15 - 18	4
VI. RAPPORT DE LA SESSION (Point 6 de l'ordre du jour) . . . . .	19 - 20	6
<u>Annexe</u>		
Liste des participants . . . . .	21 - 25	7

**I. OUVERTURE DE LA SESSION**  
(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Le Groupe spécial sur l'article 13 (ci-après dénommé "l'AG13") a tenu sa première session à Genève les 30 et 31 octobre 1995 en application de la décision 20/CP.1 adoptée par la Conférence des Parties à sa première session (voir FCCC/CP/1995/7/Add.1).

2. Le Secrétaire exécutif a ouvert la session à la 1ère séance le 30 octobre. En souhaitant la bienvenue aux participants, il a rappelé que les experts techniques et juridiques devaient être désignés à l'avance par les Parties et il a exprimé l'espoir que l'on avait fait appel à leurs services. Il a signalé que des dispositions avaient été prises pour que le Groupe bénéficie, pour ses réunions, d'un cadre de travail qui ne soit pas trop rigide.

3. Le Groupe a officiellement approuvé la nomination au poste de Président de l'AG13 de M. Patrick Széll (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) qui avait été désigné par la Présidente de la Conférence des Parties, après consultation avec les Parties.

4. Le Président de l'AG13 a remercié les participants d'avoir approuvé sa désignation et leur a souhaité la bienvenue. Il a exprimé l'espoir qu'en dépit du temps limité dont il disposait, le Groupe pourrait examiner à sa première session le contexte général des travaux de l'AG13 et également définir le programme de travail jusqu'à la deuxième session de la Conférence des Parties.

5. Le Secrétaire exécutif a fait une déclaration liminaire dans laquelle il a félicité le Président de l'AG13 pour sa nomination. Il a indiqué que le secrétariat était conscient du lien qui pouvait exister entre les questions relatives à la conception et à la mise en place d'un processus consultatif multilatéral et le processus d'examen des communications nationales des Parties à la Convention ainsi que tout autre processus relevant de la Convention. Il a souligné que le Groupe devrait notamment s'attacher à examiner la question de savoir quel pourrait être l'objet d'un tel processus consultatif multilatéral qui serait établi en application de l'article 13. Il a noté en outre que l'ordre du jour prévoyait aussi d'examiner les enseignements qui se dégagent de l'utilisation des mécanismes existants concernant le non-respect des obligations.

**II. QUESTIONS D'ORGANISATION**  
(Point 2 de l'ordre du jour)

**A. Adoption de l'ordre du jour**  
(Point 2 a) de l'ordre du jour)

6. A sa 1ère séance, le 30 octobre, l'AG13 a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la session

2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux de la session.
3. Election des membres du bureau, à l'exception du Président
4. Programme de travail de la session :
  - a) Echange de vues préliminaire sur les questions découlant de l'article 13;
  - b) Examen de la documentation;
  - c) Examen des mécanismes analogues.
5. Travaux futurs du Groupe spécial sur l'article 13
6. Rapport de la session

**B. Organisation des travaux de la session**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

7. A la 1ère séance de l'AG13, le 30 octobre, le Président a rappelé que des services d'interprétation dans toutes les langues de travail de l'Organisation des Nations Unies seraient disponibles chaque jour pour une séance le matin et une séance l'après-midi. Il a en outre fait état de la documentation mentionnée aux paragraphes 11 et 12 du document FCCC/AG13/1995/1.

8. Le Président a rappelé que les observateurs d'organisations non gouvernementales étaient les bienvenus avant et après les séances dans la partie de la salle de conférence réservée aux délégations des Parties mais que pendant la durée des séances, ils devaient rester aux places assises qui leur avaient été attribuées.

**C. Participation**

9. La liste des participants à la première session de l'AG13 est jointe en annexe au présent rapport.

**D. Documentation**

10. Le document ci-après a été établi pour la première session de l'AG13 :

FCCC/AG13/1995/1                      Ordre du jour provisoire annoté

**III. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU, A L'EXCEPTION DU PRESIDENT**

(Point 3 de l'ordre du jour)

11. A sa 1ère séance, le 30 octobre, l'AG13 a examiné le point 3 de l'ordre du jour. Le Groupe a approuvé la proposition du Président tendant à examiner cette question dans le cadre de consultations informelles avec

les coordonnateurs régionaux. A la 4ème séance, le 31 octobre, le Président a informé le Groupe que les coordonnateurs régionaux continuaient à se pencher sur la question de la nomination d'un vice-président et d'un rapporteur. Le Groupe a décidé d'examiner plus avant la question de l'élection des membres du bureau au cours de la session suivante.

#### **IV. PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA SESSION**

(Point 4 de l'ordre du jour)

12. L'AG13 a examiné le point 4 a) de l'ordre du jour à ses 1ère, 2ème et 3ème séances, les 30 et 31 octobre. Des déclarations ont été faites par les représentants de 14 Parties, dont l'un a pris la parole au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres. Un observateur d'une organisation non gouvernementale a fait une déclaration.

13. L'AG13 a examiné conjointement les points 4 b) et 4 c) de l'ordre du jour à sa 3ème séance, le 31 octobre. Les représentants de cinq Parties ont fait des déclarations, ainsi qu'un observateur d'une organisation non gouvernementale.

14. Le Groupe a décidé que les questions soulevées au cours des débats auxquels avaient donné lieu les points 4 b) et 4 c) de l'ordre du jour devraient trouver un écho dans les conclusions présentées au titre de l'ordre du jour relatives aux travaux futurs de l'AG13.

#### **V. TRAVAUX FUTURS DU GROUPE SPECIAL SUR L'ARTICLE 13**

(Point 5 de l'ordre du jour)

##### 1. Délibérations

15. L'AG13 a examiné cette question à ses 3ème et 4ème séances, le 31 octobre. Des déclarations ont été faites par les représentants de 15 Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres. Une déclaration a été faite par un observateur d'un Etat non partie à la Convention.

##### 2. Conclusions

16. Le Groupe a reconnu qu'il fallait examiner attentivement et de manière détaillée toutes les questions relatives à la conception et à la mise en place d'un processus consultatif multilatéral. Cela prendrait beaucoup de temps, et le travail relatif à l'article 13 ne serait pas achevé avant la deuxième session de la Conférence des Parties. En conséquence, il serait nécessaire de prévoir un programme de travail allant au-delà de cette session.

17. Le Groupe a décidé de prier les Parties de présenter par écrit des observations sur le processus consultatif multilatéral, notamment sur un certain nombre de points fondamentaux concernant la conception de ce processus. Ces points et, le cas échéant, d'autres encore qui, de l'avis des Parties, méritaient d'être pris en considération dans ce contexte, devraient être mis en évidence au moyen d'un questionnaire qui devrait être distribué par le secrétariat avant le 30 novembre 1995. Les Parties ont été invitées à faire parvenir leurs données avant le 8 février 1996 au secrétariat qui les

rassemblerait et en ferait la synthèse. Les éléments d'information communiqués par des Etats non parties à la Convention et par des organisations intergouvernementales et non gouvernementales seraient également les bienvenus et seraient inclus dans des sections distinctes du recueil qui serait mis à la disposition des participants lors des sessions du Groupe spécial sur le mandat de Berlin (AGBM), de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique qui devaient se tenir en février/mars 1996. Le recueil et la synthèse des informations reçues seraient examinés par le Groupe à sa deuxième session qui devait se tenir en juillet 1996 et durerait, si possible, trois jours. Le questionnaire devrait permettre de demander l'avis des Parties, notamment sur les points et préoccupations ci-après soulevés lors de la première session de l'AG13 :

a) Que faut-il entendre par l'expression "processus consultatif multilatéral" et sur quelles "questions relatives à l'application de la Convention" ce processus devrait-il porter ?

b) Quels liens faudrait-il établir avec d'autres articles de la Convention, notamment les articles 7.2 c), 8.2 c), 10, 12 et 14 ? (Par exemple, les dispositions relatives au processus d'examen se suffisent-elles à elles-mêmes ou est-il possible de les étayer grâce au processus envisagé à l'article 23 ? Quel est le rapport entre l'article 13 et l'article 14 ? Le processus prévu à l'article 13 serait-il automatiquement stoppé dans le cas où une partie invoquerait l'article 14 ?)

c) Y a-t-il un décalage entre le processus d'examen de l'application et le processus de règlement des différends ? Dans l'affirmative, quelle est l'ampleur de ce décalage et comment l'article 13 peut-il contribuer à le réduire ?

d) Faudrait-il faire en sorte que le processus consultatif multilatéral s'applique, en sus de la Convention, à des instruments juridiques du même ordre ?

e) Y a-t-il un rapport entre le processus prévu à l'article 13 et les organes subsidiaires créés en application de la Convention, par exemple l'AGBM ?

f) Outre les questions posées au paragraphe 10 de l'ordre du jour annoté (FCCC/AG13/1995/1), plusieurs autres questions susceptibles d'être incorporées dans le questionnaire ont été soulevées :

i) Quels principes devraient régir le processus ? Est-il suffisant que le processus soit simple et transparent, qu'il soit conçu dans un but de facilitation et qu'il ait un caractère non conflictuel ?

ii) Quel est le statut juridique du processus ?

iii) Que signifie dans l'article 13 le membre de phrase "des Parties sur leur demande," ? Qui peut déclencher le processus en dehors des Parties elles-mêmes ? Ce processus est-il obligatoire ou facultatif ?

- iv) Que signifie le mot "processus" à l'article 13 ? Faut-il entendre par là une suite d'activités, un mécanisme ou une institution ? Ce terme pourrait-il recouvrir toutes ces acceptions ?
- v) Si un nouveau mécanisme ou une nouvelle institution devait être mis en place en application de l'article 13, devrait-il s'agir d'un organe à participation générale ou sa composition devrait-elle être limitée aux spécialistes, par exemple à des experts juridiques, économiques, sociaux ou techniques ? Dans ces conditions, faudrait-il envisager d'établir une liste d'experts chargés de donner des avis et des conseils ?
- vi) Est-il nécessaire de mettre en place un tel processus consultatif multilatéral ? Si oui, quelles mesures la Conférence des Parties devrait-elle prendre pour l'adopter : une décision, un amendement ou un protocole ?

18. Le Groupe a par ailleurs demandé au secrétariat d'organiser une réunion-débat d'une demi-journée sur les enseignements tirés de l'utilisation des procédures consultatives existantes qui pourraient être utiles aux travaux du Groupe. Cette réunion-débat devrait se tenir le premier jour de la deuxième session de l'AG13 et les documents pertinents seraient distribués à l'avance.

#### **VI. RAPPORT DE LA SESSION** (Point 6 de l'ordre du jour)

19. A sa 1ère séance, le 30 octobre, l'AG13, eu égard à la brièveté de la session, a demandé au Président, en l'absence d'un rapporteur élu, d'établir le rapport de la session avec le concours du secrétariat et d'y faire figurer les conclusions adoptées au titre du point 5 de l'ordre du jour en tenant compte de la nécessité de procéder à des modifications de forme.

20. A la 4ème séance, le 31 octobre, le Président s'est déclaré satisfait des progrès réalisés pendant cette première session du Groupe. Après avoir remercié les participants de leur rôle constructif et les interprètes et le secrétariat intérimaire de leur concours, il a prononcé la clôture de la première session de l'AG13.

Annexe**LISTE DES PARTICIPANTS**

21. Des représentants des 93 Parties ci-après à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont participé à la première session de l'AG13 :

Algérie	Gambie	Pays-Bas
Allemagne	Géorgie	Pérou
Antigua-et-Barbuda	Guinée	Philippines
Arabie saoudite	Guyana	Pologne
Argentine	Hongrie	Portugal
Australie	Iles Cook	République
Autriche	Inde	centrafricaine
Bangladesh	Indonésie	République de Corée
Bénin	Italie	République démocratique
Bolivie	Japon	populaire lao
Botswana	Jordanie	République slovaque
Brésil	Koweït	République tchèque
Bulgarie	Lettonie	Roumanie
Burkina Faso	Lituanie	Royaume-Uni de
Cameroun	Malaisie	Grande-Bretagne et
Canada	Malawi	d'Irlande du Nord
Chine	Maldives	Samoa
Colombie	Malte	Sierra Leone
Communauté européenne	Mauritanie	Soudan
Comores	Mexique	Sri Lanka
Costa Rica	Micronésie (Etats	Suède
Côte d'Ivoire	fédérés de)	Suisse
Cuba	Myanmar	Thaïlande
Danemark	Niger	Togo
Egypte	Nigéria	Trinité-et-Tobago
Equateur	Norvège	Tunisie
Erythrée	Nouvelle-Zélande	Turkménistan
Espagne	Ouganda	Uruguay
Estonie	Ouzbékistan	Vanuatu
Etats-Unis d'Amérique	Pakistan	Venezuela
Fédération de Russie	Papouasie-	Viet Nam
Finlande	Nouvelle-Guinée	Zambie
France	Paraguay	Zimbabwe

22. Des représentants des Etats non parties à la Convention ci-après ont également assisté à la session en qualité d'observateurs :

Afrique du Sud	Iran (République	République arabe
Belgique	islamique d')	syrienne
El Salvador	Mozambique	Turquie
Honduras		

23. Les bureaux de l'ONU et les programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Département de la coordination des politiques et du développement durable (DPCSD)  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)  
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)  
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT)

24. Les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations apparentées ci-après étaient représentées :

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Commission océanographique intergouvernementale (UNESCO/COI)  
Organisation mondiale du commerce (OMC)

25. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après étaient représentées :

*Organisations intergouvernementales :*

Agence internationale de l'énergie (AIE)  
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)  
Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP)

*Organisations non gouvernementales :*

Association française du froid/Alliance Froid Climatisation Environnement, Paris (France)  
Canadian Electrical Association, Ottawa (Canada)  
Climate Action Network UK, Londres (Royaume-Uni)  
Climate Network Europe, Bruxelles (Belgique)  
Edison Electric Institute, Washington (Etats-Unis)  
Foundation for International Environmental Law and Development, Londres (Royaume-Uni)  
Germanwatch, Bonn (Allemagne)  
Global Climate Coalition, Washington (Etats-Unis)  
Institut mondial de recherche sur le progrès industriel et social, Tokyo (Japon)  
Greenpeace International, Amsterdam (Pays-Bas)  
Académie internationale de l'environnement, Conches (Suisse)  
Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués, Laxenburg (Autriche)  
Chambre de commerce internationale, Paris (France)  
International Petroleum Industry Environmental Conservation Association, Londres (Royaume-Uni)  
Institut de recherche sur l'environnement, La Roche-sur-Foron (France)  
Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique, Paris (France)  
International Society on Optics Within Life Sciences, Münster (Allemagne)  
National Coal Association, Washington (Etats-Unis)  
Institut Tata de recherche sur l'énergie, New Delhi (Inde)



The Climate Council, Washington (Etats-Unis)  
The Skies Above Foundation, Victoria (Canada)  
The Woods Hole Research Center, Woods Hole (Etats-Unis)  
Union of Concerned Scientists, Washington (Etats-Unis)  
US Climate Action Network, Washington (Etats-Unis)  
Verification Technology Information Centre, Londres (Royaume-Uni)  
World Coal Institute, Londres (Royaume-Uni)  
Institut Wuppertal pour le climat, l'environnement et l'énergie,  
Wuppertal (Allemagne)  
WWF-International, Gland (Suisse)

-----